



Municipalité régionale de comté des Sources

309, rue Chassé, Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4
T. : 819-879-6661
mrc.info@mrcdessources.com

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Sources, que le **Règlement 290-2025 modifiant le règlement 265-2021 Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources – Modification du périmètre urbain à Danville et autres dispositions** est entré en vigueur conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le vingt et un janvier de l'an deux mille vingt-six (21 janvier 2026).

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources ou sur son site Web <https://mrcdessources.com/> ou au bureau municipal de chacune des sept municipalités du territoire de la municipalité régionale de comté, et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce vingt-deuxième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six (22 janvier 2026).

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier